

## LA PREMIERE GENERALE

## Organisation de la scolarité de la classe de Première

En Première et Terminale, les séries L / ES /S disparaissent au profit d'enseignements communs, du choix de trois spécialités de 4 h en Première (puis de deux spécialités de 6 h en Terminale), auxquels peuvent s'ajouter des enseignements optionnels.

En fin de seconde, l'élève définit son parcours de formation en choisissant 3 spécialités pour la classe de 1ère

La nouvelle organisation du cycle terminal (classes de Première et de Terminale) du lycée général va permettre aux élèves de travailler davantage ce qui les fera réussir dans le supérieur.

des enseignements communs



3 enseignements de spécialité



des enseignements optionnels





LES ENSEIGNEMENTS COMMUNS	
Français	4 h
Histoire-géographie	3 h
<b>Enseignement moral et civique</b>	18 h annuelles
LVA et LVB	4 h 30
Enseignement scientifique	2 h
<b>Education physique et sportive</b>	2 h

### LES ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS à LA SALLE

**Japonais Arts plastiques** Musique **EPS** 



#### **3 SPECIALITES**

suivies en Première au lycée La Salle parmi les suivantes :

Sciences de l'ingénieur **Mathématiques Physique Chimie** Sciences et Vie de la Terre Sciences économiques et sociales Histoire Géographie, Géopolitique, Sciences Politiques (en réseau avec Tézenas)

## Les épreuves anticipées du Baccalauréat en Première

L'examen des baccalauréats général et technologique évalue désormais les enseignements communs, les enseignements de spécialité choisis par l'élève et, le cas échéant, des enseignements optionnels.

Les baccalauréats général et technologique sont resserrés autour de :

1 épreuve anticipée, écrite et orale, de français en classe de première

- → Quatre épreuves en classe de terminale
  - 2 portant sur les enseignements de spécialité
  - 1 épreuve de philosophie
  - 1 épreuve orale terminale

Une part de contrôle continu est introduite dans l'évaluation des enseignements pour la délivrance du baccalauréat.

# Modalités d'organisation du contrôle continu pour l'évaluation des enseignements

Les modalités d'**organisation du contrôle continu pour l'évaluation des enseignements** sont précisées. La note de contrôle continu est fixée en tenant compte :

- > des notes obtenues aux épreuves communes de contrôle continu, pour une part de 30 %
- → 2 séries d'épreuves communes en Première (2ème et 3ème trimestre)
  - de la prise en compte, pour une part de dix pour cent (10 %), de l'évaluation chiffrée annuelle des résultats de l'élève au cours de l'année de Première et de l'année de Terminale, attribuée par les professeurs et renseignée dans le livret scolaire (bulletins trimestriels)
- → Les bulletins trimestriels de l'année de Première comptent dans les 10% de la note du contrôle continu du Baccalauréat

# En première en 2019-2020



NOVEMBRE 2019

Première semaine de l'orientation\*

2° ET 3° TRIMESTRES

Épreuves communes de contrôle continu

> JE SUIS ACCOMPAGNÉ

POUR FAIRE

LES BONS CHOIX

FÉVRIER 2020

Deuxième semaine de l'orientation\*

Conseil de classe Les familles choisissent. en voie générale, les 2 enseignements de spécialité de terminale parmi les 3 suivis en première

Évaluation écrite de l'enseignement de spécialité

non poursuivi en terminale

Conseil de classe

Dans les 2 voies, possibilité de choisir des enseignements optionnels

JUIN 2020

Épreuve anticipée de français

à l'écrit et à l'oral